



Délibération n° 4	Conseil Municipal du 25 mai 2020
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 5.4 Délégation de fonctions
<p>Le Mercredi vingt cinq Mai deux mille vingt à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 19/05/2020</p> <p>Membres présents : 32</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 1</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 0</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 27/05/2020</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Adjoints, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Maxime GUERVILLE, Madame Catherine SIBLISKI, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Monsieur Xavier BRASSART conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Frédéric CADET à Madame Dominique DELSAUX</p> <p>Absent (s) excusé (s) :</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : 0</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Justine GOSSELIN</p>
<p>Objet : Délégation de signature au bénéfice de la Directrice Générale des Services, Madame Isabelle DUFLOS</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p>	
Synthèse de la délibération :	Délégation de signature au bénéfice de la Directrice Générale des Services, Madame Isabelle DUFLOS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-19,

Considérant Qu'il est nécessaire, pour une bonne gestion des affaires de la commune et des services de la Collectivité, que le Maire puisse déléguer à la Directrice Générale des Services la signature d'un certain nombre de documents,

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à déléguer à Madame Isabelle DUFLOS, la signature des documents suivants :

- Actes ne faisant pas grief à destination des agents de la Commune et des partenaires extérieurs (courrier de transmission de pièces administratives, de demande de pièces complémentaires, d'invitation...)
- Documents adressés aux agents municipaux dans le cadre de la gestion des dossiers ou des services (demande d'explication, convocation à entretien, demande de participation à des réunions de travail...),
- Bons de commande, jusqu'à 2.000 € HT,
- Déclaration de sinistre auprès des assureurs de la Collectivité,
- Correspondance avec les usagers dans le cadre de la refonte des listes électorales (inscription, radiation...),
- Légalisation de signature, certificat d'hérédité et attestation de recensement,
- Contrats de prêt de matériels,
- Conventions d'occupation précaires des salles municipales,
- Inscriptions scolaires annuelles,
- Bordereaux de mandat et de titre exécutoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à déléguer la signature des actes susmentionnés au bénéfice de la Directrice Générale des Services, par voie d'arrêté.

La délibération est adoptée par 33 voix pour.

Vu pour être affiché le 27 Mai 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.